

La Métropole du Grand Paris lance le 1^{er} Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine à Epinay-sur-Seine !

Communiqué de presse
Paris, le 6 novembre 2024

A Epinay-sur-Seine (93), le quartier historique des Laboratoires Eclairs a débuté sa mutation pour devenir le premier Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Hervé CHEVREAU, maire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Président de Plaine Commune, ont officialisé ce jour le début de cette expérimentation avec la signature d'une convention de partenariat pour une durée de trois ans.

Guidée par l'ambition de rééquilibrer son territoire et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la Métropole s'engage à accompagner les maires dans le développement d'un tout nouveau modèle : le Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine (PAEM).

Epinay-sur-Seine est la première commune à profiter du programme pour transformer tout un quartier, qui s'étend des berges de Seine en passant par le centre-ville, et notamment la rue de Paris, avec au cœur, les anciens Laboratoires Eclairs qui ont accueilli pendant plus d'un siècle, la moitié de la production cinématographique française.



Le PAEM a pour ambition d'être :

- Un ensemblier d'activités économiques, culturelles, associatives et touristiques avec déjà deux associations résidentes (Soukmachines et l'Abominable) et l'aménagement d'une Micro-Folie dans les prochains mois en cœur de ville ;
- Un démonstrateur des politiques publiques de la Métropole avec un accompagnement en conseil, en ingénierie et en financement pour favoriser le développement de Tiers-lieux métropolitains avec le programme éponyme, et poursuivre la redynamisation du centre-ville grâce au programme « Centres-Villes Vivants » ;

- Un site créant de nouveaux parcours et liens avec les structures et équipements voisins dont les berges de Seine qui ont été réaménagées et animées grâce à la programmation « Vivez les Jeux dans votre commune » ;
- Un quartier exemplaire dans la transition durable de la ville, conciliant accessibilité en mobilités douces, préservation de la biodiversité et économie circulaire et solidaire.

Enfin, la Métropole participera à la réhabilitation d'une partie des bâtiments du site des Laboratoires Eclairs (occupée par des acteurs culturels) à hauteur d'1M € grâce à une subvention du Fonds d'Investissement Métropolitain.

« La Métropole est fière d'accompagner la commune d'Epinay-sur-Seine pour mettre en œuvre le PAEM sur le site historique des Laboratoires Eclair ! Cette première expérimentation de 3 ans vise à servir de démonstrateur de l'ensemble des politiques publiques de la Métropole. A l'échelle de la Métropole, notre ambition est de favoriser le rééquilibrage territorial en accompagnant les maires dans la redynamisation de nouveaux quartiers et de leurs centres-villes. Fort de l'expérimentation menée à Epinay-sur-Seine, je souhaite que d'autres PAEM voient le jour dans la Métropole », Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

« Ce premier projet du Pôle d'Attractivité à Épinay-sur-Seine est une véritable opportunité pour valoriser notre patrimoine autour du site des anciens Laboratoires Eclair et offrir à nos habitants un environnement dynamique et attractif intégrant des initiatives durables et culturelles. Avec la Métropole du Grand Paris, nous faisons le pari d'un développement équilibré, où chacun peut s'épanouir. C'est aussi une façon de renforcer le lien social et de faire de notre ville un lieu de destination autant pour les métropolitains que pour les visiteurs. », Hervé CHEVREAU, maire d'Epinay-sur-Seine.

Contact Presse :

presse@metropolegrandparis.fr

Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04

Clara de Magalhaes – 06.28.18.57.65

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).